



INSTITUT
DIDEROT

Les Carnets des Dialogues du Matin

JEAN-CLAUDE SEYS

L'avenir de l'économie sociale

Les Carnets des Dialogues du Matin

JEAN-CLAUDE SEYS

L'avenir de l'économie sociale

Sommaire

L'avenir de l'économie sociale p. 5
Jean-Claude Seys

Les publications
de l'Institut Diderot p. 39

Recommandations p. 41
Dépliant détachable

L'avenir de l'économie sociale

*“L'économie sociale est un effort pour perfectionner l'art de
vivre en société”*

Charles Gide (1847-1932)

Exposition universelle de Paris (1900)

I - DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le champ de « l'économie sociale » regroupe une multiplicité d'acteurs sociaux, qui présentent une grande diversité quant à leurs structures, leurs modalités de fonctionnement, leurs activités et leur taille. Ils ont cependant en commun de répondre à des *attentes sociales*, de se concevoir comme des *sociétés de personnes*¹ et, à ce titre, d'*exclure toute recherche de profit* pour ceux qui leur apportent les capitaux nécessaires. Par delà ce socle commun, ils demeurent très différents ; mais chacun d'eux tend à considérer son modèle comme *le seul authentiquement représentatif de l'économie sociale*.

On peut distinguer plusieurs grandes familles :

- des *structures d'auto-organisation*, qui permettent à des groupes sociaux de mener une action collective ;
 - des *structures caritatives*, qui résultent de l'initiative d'une
-

1. Lorsqu'on parle de « sociétés de personnes », il faut bien avoir à l'esprit que cela peut signifier que leurs membres peuvent être des *personnes morales*.

- personne ou d'un groupe et visent à apporter une assistance à d'autres personnes ;
- des structures dites de *l'économie sociale et solidaire*, intermédiaires entre les deux premières familles en ce sens que les bénéficiaires de leurs actions y participent activement mais que des apports financiers extérieurs leur sont nécessaires : subventions de collectivités publiques, dons de sympathisants ou avantages divers consentis par des partenaires (acceptation d'un surcoût des prestations par exemple). Ce caractère *hybride* de leurs ressources leur est particulier par sa généralité et son ampleur.

Selon la famille à laquelle elles appartiennent, ces différentes structures partagent en outre un certain nombre d'autres caractéristiques :

- elles reposent sur le principe de *libre participation des personnes* ;
- elles *tirent leurs ressources de leurs activités* ;
- elles sont gérées de *manière démocratique*, selon le principe « un homme, une voix » ;
- elles sont animées par *le principe de solidarité* ;
- elles constituent une *application des principes démocratiques à l'économie*.

Pour l'essentiel ces principes ont été définis en 1844, par les « pionniers de Rochdale », un groupe de tisserands anglais qui, faute de pouvoir améliorer leurs revenus, ouvrirent un magasin coopératif pour abaisser le coût d'achat des produits de consommation dont ils avaient besoin.

L'économie sociale se distingue donc :

- de l'économie *capitaliste*, formée par des structures dont la création est décidée par les détenteurs du capital et la gestion orientée vers la recherche du profit en leur faveur.

La distinction est d'autant plus marquée si l'on se place du point de vue du capitalisme financier tel qu'il s'est

développé depuis les années 1980 et dont certaines dérives ont été mises en relief par la crise financière. En particulier, les années 1980-2000 ont vu s'imposer le principe de la création de la valeur actionnariale et l'évaluation des entreprises en fonction des seuls taux de rendement des capitaux et des dividendes qu'ils dégagent, à court terme, pour les investisseurs sur les marchés financiers. Ces évolutions ont profondément transformé la gouvernance des entreprises.

Comme on le verra, les principes de l'économie sociale permettent de s'affranchir assez nettement de certaines des contraintes liées à ces évolutions, en réintroduisant des perspectives de long terme, en impliquant le réinvestissement des profits dans les missions de l'entreprise et assurant un meilleur partenariat entre les différentes parties-prenantes de l'entreprise.

- L'économie sociale se distingue en outre de l'économie *collectiviste*, dont les structures sont créées, financées et gérées sous la responsabilité exclusive des autorités publiques, sans participation aux décisions des autres parties prenantes.
- de *l'entreprenariat social*, qui partage les buts et valeurs de l'économie sociale mais s'en distingue en raison du caractère *individuel* des initiatives qui le composent.

II - LES FRONTIÈRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les distinctions entre ces différentes catégories ne sont toutefois ni nettes, ni totalement étanches.

- Les entreprises passent parfois d'une catégorie à l'autre : beaucoup de mutuelles d'assurances et de caisses d'épargne britanniques se sont ainsi démutualisées dans les années 1990. Une des plus grandes sociétés américaines d'assurances, « Prudential » a été créée comme société de capitaux, s'est transformée en mutuelle en 1905, puis est redevenue société de capitaux.
- Beaucoup de structures de l'économie sociale ont besoin, soit pour des raisons réglementaires (comme les assurances ou les banques), soit pour des raisons pratiques (comme les SCOP industrielles) de *fonds propres* dont l'origine principale est *l'accumulation progressive de profits*.
- Si leur objectif n'est pas le profit, certaines ont néanmoins vocation à permettre à leurs *adhérents* d'en faire. C'est le cas des coopératives d'achat du commerce associé ou des assurances mutuelles d'entreprises.
- Elles sont censées être créées, gérées et contrôlées par leurs bénéficiaires. Ce n'est cependant pas le cas d'associations résultant d'une initiative particulière, qui vivent de subventions et de dons et sont gérées par des bénévoles distincts des bénéficiaires (Fondations, ONG, Associations caritatives).
- Le *principe de solidarité*, qui conduit par exemple des jeunes en bonne santé à accepter de payer plus cher leur assurance santé pour que des personnes âgées paient moins, n'est pas universellement respecté. Ainsi, certaines mutuelles d'assurances automobiles n'assurent que les membres d'une profession à faible risque, laissant les risques élevés au marché où les prix sont d'autant plus élevés que les bons risques en ont été retirés.

De même, certains dispositifs de retraite complémentaire,

gérés par des institutions paritaires, ont été vigoureusement défendus par leurs bénéficiaires tant que la démographie de leurs adhérents leur était favorable et permettait de bénéficier de rapports cotisations/prestations intéressants, avant de fusionner avec les régimes généraux au moment où ils devenaient déficitaires.

- Le principe de l'adhésion volontaire n'est pas respecté de manière systématique : l'adhésion à une association de pêcheurs ou une société de chasse est obligatoire pour pratiquer ces activités.
- Le caractère démocratique qui accorde à tous les membres un même poids dans la gestion (un homme, une voix) n'est parfois respecté que grâce à une définition *restrictive* du corps électoral. Les fondations ne font ainsi pas voter les bénéficiaires de leurs actions. Des mutuelles d'assurances ont créé des SA pour éviter de devoir considérer certains assurés comme sociétaires ; des coopératives agricoles vendent avec profit leurs produits à des non-agriculteurs, qui ne sont pas considérés comme membres ; les banques coopératives ne tendent à considérer comme sociétaires que les seuls emprunteurs, sauf si elles éprouvent le besoin de placer des parts sociales auprès des épargnants pour améliorer leur ratio de fonds propres.
- Enfin et surtout, tantôt ce sont les *bénéficiaires* de l'action (dans les mutuelles, les coopératives de consommation et coopératives agricoles), tantôt se sont *ceux qui y travaillent* (SCOP) qui votent.

Le fait d'attirer l'attention sur les écarts entre principes et réalité ne constitue pas une critique de la réalité, mais de la prétention d'ériger en valeurs universelles des caractéristiques contingentes dont l'inobservation suscite des guerres pichrocolines à un moment où les enjeux de la globalisation requièrent de se focaliser sur l'essentiel qui est commun et universel.

III - L'ÉTENDUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

a. Des critères imprécis.

Il est difficile d'évaluer exactement l'étendue de l'économie sociale en raison de l'absence de critère formel, simple et incontestable permettant de la définir.

Généralement, les statistiques sont élaborées à partir de *critères juridiques*. Seront dès lors considérées comme faisant partie de l'économie sociale les coopératives, les mutuelles, les fondations et les associations ayant une activité économique.

D'autres structures pourraient pourtant y être incluses. C'est le cas des institutions de prévoyance, des comités d'entreprise, des sociétés de capitaux fonctionnant comme des outils au service de mutuelles ou de coopératives et répondant parfois à des obligations réglementaires.

A l'inverse, il conviendrait d'en exclure des mutuelles ou institutions de prévoyance créées par des sociétés de capitaux afin de contourner certaines réglementations ou de bénéficier d'un effet d'image.

Certains Groupements d'intérêt économique (GIE) jouent le même rôle que des coopératives d'achat pour professionnels mais ne sont pas considérés comme faisant partie de l'économie sociale.

Enfin, notons que les entreprises d'insertion qui ont une activité économique au profit de leurs salariés, ont des statuts juridiques variables allant de l'association à la société anonyme en passant par la coopérative.

b. Quelques estimations.

Compte tenu du caractère imprécis des critères d'appartenance à l'économie sociale, on ne peut connaître avec précision son importance quantitative ; on peut

toutefois donner quelques repères.

Sur le plan mondial, il y aurait 750 000 coopératives employant 100 millions de personnes et les associations représenteraient 5 % de l'emploi mondial hors agriculture. En Europe, on compterait 250 000 coopératives employant 5 millions de personnes et l'économie sociale représenterait 7 % de l'emploi non agricole.

En France même, il y aurait :

- 21 000 coopératives,
- 3 000 mutuelles,
- 120 000 associations employeurs.

L'ensemble de ces structures représente 2 millions d'emplois. Enfin, sur l'Île de France, on compterait, selon l'INSEE, 10 500 entreprises coopératives ou associatives et 151 000 salariés.

Il s'agit donc d'un phénomène minoritaire mais très significatif, qui représente, selon les pays, près de 10 % des emplois.

Un autre critère qui permet d'évaluer son importance tient dans le nombre d'habitants d'un pays qui participent activement à une structure de l'économie sociale.

Ce sont les Américains et les Japonais qui ont la plus forte participation à la vie de coopératives (57 % d'Américains, 46 % de Japonais sont membres d'au moins une coopérative). En France, 38 millions de personnes sont couvertes par une mutuelle santé, 2/3 des automobilistes par une mutuelle d'assurance et la moitié de la population possède un compte dans une banque coopérative.

Présente dans tous les pays, l'économie sociale l'est d'autant plus que l'économie du pays est plus développée. Ainsi, en regard des chiffres cités plus haut, on peut citer l'Inde, le Kenya ou l'Égypte dont 20 % de la population participent à une coopérative ; le Bengale avec 6 % et, en

Europe même, la Hongrie, la Slovaquie et la Roumanie où les chiffres sont assez symboliques.

c. L'étrange choix de la Communauté européenne.

Cette corrélation entre développement économique et développement de l'économie sociale peut paraître surprenante et quelque peu paradoxale.

Elle fait apparaître en tout cas comme particulièrement incompréhensible la position de l'Europe communautaire dans les années 90, qui tendait à considérer les structures de l'économie sociale comme ringardes et obsolètes et estimait qu'il fallait en favoriser la modernisation en les poussant à se transformer en sociétés de capitaux.

L'effort de la Commission Européenne a d'ailleurs été couronné de succès puisqu'en Grande Bretagne, 13 mutuelles se sont démutualisées, dont 12 ont rapidement disparu par la suite, alors qu'elles avaient connu des décennies de prospérité.

Dans le même sens, le premier projet de la directive Bâle 3, applicable aux banques, ne reconnaissait pas la qualité de fonds propres au capital des banques coopératives souscrit par leurs membres, les condamnant ainsi à disparaître ou à se transformer en sociétés anonymes.

IV - LES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES

On comprend mieux la corrélation entre développement de l'économie sociale et développement économique si on analyse les activités qu'elle pratique.

Ainsi, en France :

- La banque arrive en tête avec 200 000 salariés. Les mutuelles de santé et d'assurance viennent ensuite avec 85 000 salariés,
- 120 000 associations emploient quant à elles 1.6 million de personnes réparties dans une multitude d'activités de services : logement, services à la personne, insertion, micro-crédit, informatique, protection de l'environnement etc.
- Les coopératives agricoles emploient 150 000 personnes,
- Les Scops plus de 35 000 personnes,
- Les coopératives de consommation : 16 000 personnes,

On pourrait penser que l'absence de fonds propres explique cette concentration de l'économie sociale sur les *services*, qui nécessiteraient une moindre intensité capitalistique. Mais l'importance des banques et des compagnies d'assurances mutuelles démontre que ce n'est pas le cas : les réseaux bancaires mutualistes français possèdent à eux seuls plus de 150 Mds d'euros de fonds propres.

Les activités des associations recouvrent, quant à elles, très largement le champ de ce qu'on appelle « l'économie sociale et solidaire »² et des actions caritatives. A l'inverse des autres structures, elles sont très nombreuses et souvent de petite dimension.

2. Le terme de « solidarité », dans cette « économie sociale et solidaire », doit s'entendre selon trois acceptions :

- 1) il s'agit d'une action collective à laquelle les participants contribuent volontairement ; ils agissent comme un seul corps en quelque sorte.
- 2) Le fait que l'union fait la force, que ce qu'un individu isolé ne peut faire, il peut le réussir en se réunissant avec d'autres.
- 3) La contribution attendue de chacun à l'effort collectif dépend de ses capacités contributives et le retour qu'il peut en attendre, de ses seuls besoins.

V - LEURS ORIGINES

Le terme d'« économie sociale » est apparu au 19^{ème} siècle, alors que se développaient parallèlement de nombreuses réflexions théoriques et des initiatives concrètes, pas nécessairement liées les unes aux autres³.

Sur le plan pratique, il y a toujours eu des organisations permettant à des groupes humains d'effectuer collectivement un travail au profit des participants. C'est d'ailleurs la première forme d'action collective avec les chasses du néolithique. La lutte contre les incendies, dans tous les villages et jusqu'à nos jours ; les systèmes de solidarité des équipes de compagnons qui sillonnaient l'Europe au Moyen-âge ; la création des fruitières du Jura au 13^{ème} siècle ; celle des hospices de Beaune en 1443, sont autant d'exemples attestant du caractère universel du concept.

Certaines utopies comme celles de Thomas More ou la cité du soleil de Campanella sont parfois considérées comme des sources de l'idée d'organisation collective solidaire, susceptible d'améliorer le sort des défavorisés. Mais, d'une part les faits les avaient largement précédées et, d'autre part, elles visaient à une organisation *globale* de la société, couvrant *obligatoirement* l'ensemble de ses membres et l'ensemble de leurs besoins. En ce sens, elles constituent d'avantage l'esquisse d'une société *collectiviste* que celle de l'économie sociale.

C'est au 19^{ème} siècle que les initiatives concrètes vont se multiplier, en même temps que les réflexions théoriques, en réaction aux changements intervenus dans la société : les conséquences de la Révolution et des guerres

3. Voir par exemple à ce sujet Petitfils, Jean-Christian, *Les communautés utopistes au XIX^{ème} siècle*, Pluriel, Paris, 1982

Napoléoniennes, qui ont soustrait beaucoup de bras à l'agriculture ; la Loi Le Chapelier, qui, en interdisant les associations, a dégradé la situation des artisans et des compagnons ; les premières conséquences du développement de l'industrie sur le sort des ouvriers, qui ont accru sensiblement la pauvreté de la population.

Le spectacle de la misère stimule les réflexions sur la recherche d'une meilleure organisation sociale, donnant naissance au socialisme scientifique d'une part, au socialisme utopique et au catholicisme social de l'autre. Tous convergent vers la nécessité de réduire les inégalités sociales et de donner du travail à tous, mais s'opposent violemment sur les *moyens*.

Le socialisme utopique et le christianisme social refusent l'action révolutionnaire et veulent parvenir à leurs fins par des moyens *légaux*, en particulier à travers l'éducation, l'organisation de la protection sociale et le développement de coopératives et d'associations, quitte à y mettre le temps, si nécessaire. Cabet invoque ainsi une période de transition de 20, 30 voire 50 ans ...

En France le phalanstère de Fourier, l'Icarie de Cabet ou le fédéralisme de Proudhon et, en Grande-Bretagne, la coopérative de Robert Owen, sont autant de systèmes emblématiques de l'idée de « coopération » telle qu'elle se développe alors. On peut ainsi voir dans le phalanstère les prémices de la coopérative, mais les multiples tentatives des disciples de Fourier pour constituer des phalanstères en France, en Belgique, aux Etats-Unis, au Brésil, en Australie achoppent rapidement à l'exception du familistère de Guise qui durera jusqu'en 1968.

L'échec est parfois dû à l'absence de moyens : il faut toujours un mécène pour amorcer la pompe, mais cela ne suffit pas. Basées sur la liberté d'adhérer, ces initiatives rassemblent

en général une population incontrôlable, qui refuse la contrainte et l'autorité, mais aussi l'absence de liberté qu'entraîne le caractère global du phalanstère, dont les activités couvrent toutes les dimensions de la vie collective. Le Familistère de Guise échappe à une disparition rapide grâce à son créateur, l'industriel André Godin, le fameux fabricant de poêles en fonte. Il lance le Palais Social, qui se veut un phalanstère au sens où il prétend intégrer tous les aspects de la vie des ouvriers : travail, logement, loisirs, formation, assurance maladie. Ce système a pu marcher parce que Godin possédait l'autorité et la compétence nécessaires, qu'il en était le mécène et qu'il disposa de suffisamment de temps pour former ses successeurs.

Proudhon, de son côté, publie sa *Solution du problème social* (1848), ouvrage dans lequel il présente un programme de coopération financière mutuelle entre travailleurs susceptible de changer la condition ouvrière sans révolution. Il appelle cela le « fédéralisme autogestionnaire ».

Cabet prône quant à lui le passage *graduel* à la propriété collective au fur et à mesure du progrès de l'éducation ; il proscrit la liberté car, selon lui, la passion de la liberté est une erreur, un vice, un mal grave. Il crée le slogan : « A chacun suivant ses besoins, de chacun suivant ses forces. » Il tente de créer une colonie aux Etats-Unis sur la base de ses principes, mais les colons refusent son autorité et la colonie est dissoute après plusieurs crises opposant violemment ses membres.

En Grande Bretagne, l'industriel Robert Owen, dont le profil n'est pas sans rappeler celui de Godin, tente également de promouvoir la coopération comme moyen de lutte contre la misère. Il est considéré comme le père fondateur du mouvement coopératif. Ses expériences avec ses ouvriers de New Lanark réussissent, mais ses autres

tentatives en Ecosse et aux Etats-Unis échouent, en raison du caractère hétérogène de la population attirée par le projet et de l'absence de dirigeant de qualité.

Ces idéologies et les expériences entreprises pour les mettre en œuvre reposent sur une conception globale de la société et des rapports sociaux et visent à réduire les maux dont souffre cette société : pauvreté, chômage, accès aux soins, à l'éducation etc.

Sur le terrain, les initiatives ne se limitent cependant pas à celles des intellectuels promoteurs de l'idée de coopération, bien au contraire. Les plus nombreuses sont le fait d'ouvriers qualifiés, d'anciens compagnons, tonneliers, charpentiers, chapeliers, typographes, imprimeurs etc., qui commencent par contourner la Loi Le Chapelier en créant des sociétés de bienfaisance, forme d'association tolérée puis autorisée, dont l'activité va fréquemment déborder le cadre strict de l'entraide. Ils profitent ensuite des extensions progressives du droit d'association. Après la loi de 1867 qui autorise les coopératives à capital variable, elles prolifèrent d'autant plus que se créent des caisses de crédit populaire qui financent aussi bien les coopératives de production que celles de consommation. En 1888, un décret autorise les Scops à participer aux adjudications publiques, y compris militaires, ce qui donne un véritable bol d'air à nombre de coopératives d'habillement, de chaussures ou de petit équipement. Certaines municipalités, comme Marseille, font ce qu'elles peuvent pour les favoriser.

C'est sans doute leur succès qui inspire une deuxième vague de réflexions tendant à promouvoir la coopération comme une troisième voie entre le libéralisme et l'Etatisme : le catholicisme social, encouragé par l'*Encyclique rerum novarum* de Léon XIII et le solidarisme dont Léon

Bourgeois est le représentant. Certaines institutions participent de ces deux courants, comme le Crédit Agricole dont certaines caisses sont créées à l'initiative du mouvement catholique agrarien — dans le Jura par exemple — et d'autres par des groupes laïcs, radicaux et socialistes. Ces derniers ne deviendront toutefois significatifs qu'après la décision de Méline de leur accorder des aides de l'Etat, alors que les premières, disposant des dépôts de notables, avaient une efficacité très sensiblement supérieure.

Charles Gide va définir, à partir de 1886, avec l'école de Nîmes, une doctrine de la coopération comme moyen de lutte simultanée contre le libéralisme débridé et la toute puissance de l'Etat : une voie qui permette à la société de se développer économiquement, mais dans un cadre moral et respectueux de la liberté individuelle.

C'est également l'objectif du solidarisme de Léon Bourgeois. Alors que les radicaux n'arrêtent pas de céder du terrain aux élections devant les socialistes collectivistes, ils tentent de réagir en leur opposant la solidarité qui « établit, en même temps que la liberté, l'égalité, non des conditions, mais du droit entre les hommes ». Ils favorisent toutes les formes d'organisation sociale qui peuvent réduire la misère.

Au congrès ouvrier de Marseille en 1879, les socialistes, par la voix de Jules Guesde, annoncent que si les coopératives peuvent offrir quelques avantages, il n'en demeure pas moins que le prolétariat consume ses efforts et ses ressources inutilement, dans des coopératives de production impuissantes face à la grande industrie. Il condamne, en conséquence les efforts consentis pour les créer ou les soutenir.

Malgré de très nombreux échecs, ces initiatives aboutiront progressivement à la constitution de ce que nous connaissons aujourd'hui.

VI - L'ÉCONOMIE SOCIALE AUJOURD'HUI

Dans cet ensemble hétérogène, on peut distinguer trois types très contrastés d'organisations :

1. des structures importantes, relativement anciennes, opérant sur des marchés très concurrentiels car parvenus à maturité : c'est *l'économie sociale traditionnelle*.
2. *des organisations caritatives*.
3. *des structures de l'économie sociale et solidaire*. Ce concept s'est imposé dans les années 1980 par opposition à la fois aux sociétés commerciales, à l'étatisme, mais aussi à l'économie sociale traditionnelle.

6-1 Le cycle de vie des structures de l'économie sociale

Les relations entre économie sociale traditionnelle et l'économie solidaire ne sont pas simples : la première souligne volontiers sa proximité avec la seconde pour bénéficier de son image sociale, tandis que la seconde évoque volontiers son appartenance à une économie sociale incluant la première pour démontrer la puissance économique du mouvement. Mais, dans le même temps, la première regarde avec hauteur les structures fragiles de la seconde qui, en retour, la taxe de dérives, voire de dévoiement de l'esprit mutualiste.

En fait, les structures de l'économie sociale naissent toutes pour répondre à un besoin et une attente sociale non ou très mal satisfaite par le marché ou par les dispositifs publics. Ce fut le cas pour les fonds de soutien apparus au 19^{ème} siècle pour assurer la protection des familles contre les accidents, la maladie, le chômage ou le décès du chef de famille, ainsi que pour les caisses de crédit créées pour permettre aux paysans d'emprunter sans se soumettre aux usuriers, ou encore des coopératives de consommation destinées à faciliter l'accès des familles pauvres aux biens

de consommation en leur évitant de supporter les rentes de la distribution. Après guerre, des associations de tourisme populaire se sont développées de même pour permettre aux familles modestes de tirer parti des congés payés instaurés en 1936.

Avec le temps, ces structures ont été confrontées à plusieurs évolutions possibles :

1. la *disparition du besoin* qu'elles satisfaisaient. Cela a pu être le cas pour des initiatives d'entre-aide développées pendant la guerre par exemple.
2. la *récupération par la sphère publique* en vue d'étendre à l'ensemble de la société civile les avantages obtenus localement par un nombre de personnes limité. Ce fut le cas pour l'hôpital, l'enseignement puis, ultérieurement, pour la protection sociale, par exemple.
3. le *développement d'un véritable marché* que vont exploiter des sociétés commerciales.

L'opposition entre économie sociale classique et économie sociale et solidaire correspond donc à des stades d'évolution différents. L'économie sociale traditionnelle d'aujourd'hui, c'est l'économie sociale et solidaire de hier.

6-2 Les activités de marché

Toutes les structures composées par des groupes humains veulent perdurer au delà des circonstances qui les ont vues naître. Les structures de l'économie sociale n'échappent pas à la règle.

Ainsi, la création de la sécurité sociale aurait pu conduire à la disparition des mutuelles-santé, d'autant plus que l'existence d'un ticket modérateur, c'est-à-dire d'une franchise non prise en charge par la sécurité sociale, correspondait à une volonté du législateur afin de responsabiliser les utilisateurs de soins.

De même, le succès des banques coopératives a permis l'accès au crédit des agriculteurs, des petites entreprises ou des ménages dans des conditions de volume et de taux satisfaisants, provoquant la disparition des usuriers. Les mutuelles d'assurances automobiles, quant à elles, ont réussi à casser les rentes de situation des sociétés traditionnelles en offrant des tarifs inférieurs de 30 % à ceux pratiqués sur le marché.

Avec la croissance économique et le développement du niveau de vie, des opérateurs commerciaux réalisent qu'il y a là des marchés potentiellement rentables, ou, lorsque ce sont leurs rentes de situation qui sont menacées, font des efforts d'organisation et de productivité pour pratiquer des prix proches de ceux des mutuelles.

Deux questions se posent alors :

1. leur objectif social étant atteint, les structures de l'économie sociale devraient-elles se saborder ?
2. en quoi sont-elles et peuvent-elles rester différentes des sociétés de capitaux lorsqu'elles opèrent sur des marchés concurrentiels ?

La réponse tient en plusieurs points :

- Partant d'un groupe d'hommes, ces structures ont une dimension *locale*, qui leur permet de prendre des décisions sur la base de la connaissance des *personnes* et non sur des données exclusivement financières ou techniques, ce que Méline énonce ainsi à propos du Crédit Agricole : « Le prêt agricole, pour être sérieux, suppose un jugement porté sur la personne de l'emprunteur et on comprend que ce jugement ne peut être porté avec certitude que par des personnes vivant quotidiennement avec lui ».
- L'existence d'une offre en provenance de l'économie sociale maintient une *forte pression sur les acteurs commerciaux* ;

-
- L'acquis, en termes d'expérience, d'organisation et de fonds propres, permet de redéployer l'offre pour répondre à de *nouveaux besoins*. Les mutuelles-santé ont ainsi couvert le ticket modérateur et développé, avec les mêmes valeurs, des garanties de prévoyance et des œuvres sociales. Les mutuelles d'assurances ont développé l'assistance, la protection juridique etc.
 - L'emploi a été maintenu, voire développé. Or le client coopérateur ou sociétaire de mutuelle ne peut être un simple consommériste et doit être conscient de sa responsabilité sociale à l'égard du personnel qui a servi ses intérêts.

Contrairement à ce qu'imaginent beaucoup de sociétaires, la qualité de coopérative ou de mutuelle n'apporte, en soi, aucun avantage économique significatif. La seule différence théorique tient au fait qu'elles ne rémunèrent pas leurs fonds propres, ce qui constitue, pour les assurances mutuelles par rapport aux sociétés cotées, un avantage de l'ordre de 1 à 3 % des tarifs.

Dans certains cas, elles bénéficient également du travail bénévole de certaines personnes, mais ceci cesse d'être significatif lorsqu'il s'agit d'activités de marché, en particulier d'activités règlementées.

En contrepartie, elles doivent impérativement faire des profits pour répondre à la réglementation prudentielle – pour les banques et les mutuelles – ou pour investir dans la modernisation de leur outil de travail, pour les coopératives de production, ce qui atténue encore la différence.

Tous les autres éléments du coût des services rendus par les coopératives ou les mutuelles sont au minimum équivalents à ceux des sociétés marchandes.

Le personnel n'est pas plus productif et n'a pas un coût inférieur, au contraire, par rapport à ce qu'il en est dans

les sociétés de capitaux. Les sociétaires de mutuelles n'ont pas moins d'accidents, les juges n'accordent pas moins d'indemnités à leurs victimes, les ordinateurs ne coûtent pas moins cher, etc.

Contrairement à une autre opinion très répandue, le fait d'appartenir à l'économie sociale n'emporte pas systématiquement des avantages fiscaux directs ou indirects c'est-à-dire pour les membres ou financeurs. Ces avantages, fréquents pour des activités sociales d'importance marginale, cessent avec leur développement, du fait de leur coût pour le Trésor public.

Les seuls avantages qui subsistent ne sont qu'accessoirement liés à leur statut :

- L'entreprise de l'économie sociale *ne peut changer d'activité pour assurer son avenir*. Autant une société de capitaux, comme BSN en son temps, peut se retirer d'une activité pour se redéployer sur des marchés plus rentables (l'alimentation, en l'espèce), autant une structure de l'économie sociale ne peut survivre que grâce à la qualité de ses performances économiques et celle du service à ses sociétaires, dans l'activité qui est sa raison d'être, ce qui est une puissante motivation à bien faire.
- Cette caractéristique et le fait qu'*elles ne recherchent pas le profit à court terme*, ni pour leurs actionnaires, ni pour le management, leur permettent de planifier leur gestion à *plus long terme*, ce qui constitue un élément d'efficacité et de confiance pour les utilisateurs de leurs services. C'est là une qualité non-négligeable si l'on considère la tendance actuelle de nombreuses entreprises cotées à être évaluées en fonction des fluctuations, à court terme, des actifs financiers.
- La spécialisation et la focalisation sur la satisfaction des sociétaires se traduisent souvent par un avantage en

termes d'*efficacité opérationnelle*. Ainsi, lorsque les Pouvoirs Publics ont imposé la mensualisation des rémunérations au début des années 1970, l'efficacité opérationnelle du Crédit Agricole lui a permis d'acquérir plusieurs millions de clients modestes que les banques commerciales, pourtant nationalisées, négligeaient faute de pouvoir y trouver une source de profit.

- Leur *image* est positive en raison de la solidarité implicite de leur modèle, dont le premier principe est le caractère équitable de la relation. L'absence de recherche de profit est donc plus importante en termes d'image que de réalité.
- Le personnel est particulièrement attaché au caractère « social » de l'entreprise. S'il est vrai qu'il en attend pour lui-même un traitement plus social, il est également sensible au fait que son travail n'a pas pour but de générer des dividendes pour des actionnaires.
- Les dirigeants ne sont pas rémunérés sur des bases les poussant à la croissance et à des diversifications risquées. C'est, là encore, une qualité dont l'importance ne saurait être négligée dans la période actuelle.

Ces avantages sont donc très réels. Mais ils apportent une marge de manœuvre qui reste limitée et sont accompagnés de quelques handicaps.

Ainsi, les grands marchés permettent aux acteurs les plus importants de bénéficier d'*économies d'échelle*, moins importantes en matière de services que de production industrielle mais néanmoins réelles. Or les structures de l'économie sociale sont handicapées dans la course à la taille car leur base capitaliste rend difficile des acquisitions et les rapprochements avec d'autres structures de l'économie sociale sont rendus problématiques par des phénomènes de culture ou des problèmes de personnes, difficilement solubles.

Par ailleurs, lorsqu'elles deviennent très grandes, le recours à un management professionnel, souvent peu sensible à l'appartenance à l'économie sociale, devient indispensable. Enfin, la recherche, en cas de besoin, de fonds propres pour passer une échéance difficile est toujours problématique.

Ces différentes contraintes ont fréquemment conduit les banques coopératives à créer des sociétés cotées.

Au total, les structures de l'économie sociale installées sur des marchés concurrentiels ne peuvent survivre qu'en l'absence d'erreur de gestion et d'écart par rapport à la logique économique. Mais cette exigence de rigueur, parfois qualifiée de dérive technocratique, est source de malentendus avec les sociétaires et l'environnement, pour lesquels le concept d'économie sociale doit suffire pour lever toute contrainte de cette nature.

Cette incompréhension est d'autant plus vive qu'il reste parfois des besoins non satisfaits dans le domaine d'action de la coopérative, de la mutuelle ou de l'association : il y a toujours des familles non ou mal couvertes en assurance santé, des familles qui ne peuvent s'alimenter correctement ou des personnes modestes auxquelles on refuse un crédit. Mais, pour résoudre ces problèmes, il faut disposer de ressources que ne peut fournir une activité concurrentielle : intervention publique comme pour la CMU, programme d'aide alimentaire européen ou dons privés pour les Restaurants du Cœur par exemple.

6-3 L'économie solidaire et les associations caritatives

Ces différentes structures se différencient de celles qui interviennent sur des marchés concurrentiels parce qu'elles satisfont à des besoins auxquels ne correspond pour l'instant aucune offre, ou une offre mal adaptée en

raison d'une rente de situation ou de caractéristiques physiques ou morales inacceptables.

Comme les structures de l'économie sociale traditionnelle à leurs débuts, elles donnent à leur action la double dimension d'*action concrète*, tendant à résoudre ou atténuer les problèmes des bénéficiaires, et d'*expérience politique*, tendant au développement d'un modèle de relations humaines respectueux d'un certain nombre de valeurs : équité, solidarité, promotion de l'égalité, respect de l'environnement, lutte contre la pauvreté, la marginalisation, le chômage, etc.

Globalement, elles se partagent entre :

1. des structures de l'économie sociale émergentes,
2. des vecteurs d'actions philanthropiques,
3. des vecteurs de l'action publique.

Ces trois catégories s'interpénètrent car les structures de l'économie sociale émergentes – compte tenu de leurs objectifs et de leur taille – obtiennent fréquemment des avantages fiscaux ou réglementaires, voire des subventions publiques. Celles qui servent de vecteur à des actions philanthropiques peuvent trouver des ressources auprès des personnes qu'elles aident en leur facturant une partie des services qu'elles leur rendent. Et les vecteurs de l'action publique peuvent faire de même et recevoir des dons privés. D'une manière assez générale, on peut donc parler d'*hybridation de leurs ressources*.

La liste de ces initiatives est foisonnante : elle concerne la plupart des besoins humains. Nous nous limiterons ici à évoquer quelques exemples.

De la solidarité au marché : l'exemple des services d'aide à la personne.

L'aide à la personne, en particulier aux personnes âgées et dépendantes, a d'abord été prise en charge par les familles et par les collectivités locales (gestion des hospices par exemple) puis, de plus en plus, notamment à partir de 1962 et pour favoriser le maintien à domicile, par des associations sans but lucratif qui emploient globalement 300 000 Equivalents Temps Plein.

Ces organismes ont constitué des vecteurs de solidarité efficaces en raison du bénévolat très développé qu'elles mettent en œuvre en complément du caractère limité des subventions des collectivités publiques.

La banalisation progressive des aides aux services à la personne (réduction d'impôt, chèque et titre emploi service, loi Borloo de 2005) a créé les conditions d'arrivée sur le marché de sociétés commerciales.

De son côté, l'accroissement du rôle et de la taille des associations a conduit à leur *professionnalisation*, à la marginalisation relative du bénévolat, en même temps que les attentes qualitatives des utilisateurs augmentaient sensiblement. Certaines se rassemblent désormais sous une marque commerciale (France Domicile).

Ces évolutions ont conduit à une banalisation progressive des associations et au développement de la concurrence avec des entreprises commerciales, concurrence que l'octroi de subventions sur appels d'offres complètera. La concurrence n'est pas égale dans toutes les activités car les sociétés commerciales se spécialisent plutôt dans l'accueil en institution, consommateur de fonds propres, et les associations dans le maintien à domicile, tout particulièrement en secteur diffus.

-
- *Le travail et l'insertion* : les établissements et les services d'aide par le travail sont ainsi des associations qui ont une activité économique mais dont le personnel est constitué de personnes handicapées qu'elles forment, encadrent et suivent sur les plans de leur insertion sociale et de leur santé. D'autres entreprises d'insertion gèrent des activités commerciales avec des personnes souffrant d'un handicap social, qu'elles forment, encadrent et aident à s'insérer dans la société (aide au logement, au règlement des situations administratives, etc.).
 - Le développement de la vie urbaine (régies de quartiers)
 - L'éducation
 - Le logement : aide à la réhabilitation de logement ;
 - Le micro crédit ;
 - L'agriculture (vente directe aux consommateurs) ;
 - Le développement des énergies renouvelables ;
 - Le recyclage des déchets ;
 - Les crèches ;
 - Le commerce équitable.

Toutes ces activités, comme celles qui les ont précédées, risquent la récupération par les Pouvoirs Publics ou l'émergence d'un marché concurrentiel. D'ores et déjà, des sociétés commerciales gèrent des maisons de retraite, font du rattrapage scolaire ou développent des énergies renouvelables. Des sociétés de restauration collective internationales s'emparent de la gestion des restaurants d'entreprise qu'elles gèrent plus efficacement que les comités d'entreprise, tant en termes de coût que de qualité, en raison de leur professionnalisme et de leur puissance d'achat.

Le microcrédit, dont l'initiative revient à la *Grameen Bank* de *Muhamad Yunus*, qui a pour objectif de permettre aux plus pauvres d'acquérir un instrument de travail, est

désormais pratiqué par des sociétés financières cotées, etc. Lorsque des entreprises commerciales se lancent sur un marché, le bénévolat, la bonne volonté, les bons sentiments, ne permettent pas aux structures de l'économie sociale de perdurer si elles ne sont pas performantes ou aidées par des financements sans contrepartie. Globalement, toutefois, l'éventail des besoins non satisfaits et des attentes sociales est infini et se renouvelle constamment : les entreprises de l'économie sociale et solidaire y jouent un rôle irremplaçable.

VII - LES PARADOXES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Leur objectif est d'apporter des solutions concrètes à des attentes sociales au niveau microéconomique, par opposition aux utopies et dispositifs étatiques visant des solutions globales. Cette approche présente toutefois l'inconvénient de ne considérer comme bénéficiaires d'une action qu'une fraction des parties prenantes. On critique, à juste titre, les sociétés de capitaux parce qu'elles recherchent exclusivement la rentabilité pour leurs actionnaires, mais bien des structures de l'économie sociale ont en vérité une approche équivalente.

Ainsi, dans les coopératives de consommation ou les coopératives agricoles, la situation du personnel est comparable à ce qu'elle est dans des sociétés marchandes. Parfois, même, dans le domaine sanitaire notamment, l'objectif social de l'entité et les contraintes budgétaires justifient des rémunérations moindres que celles qui existent dans les secteurs public et commercial analogues. Les SCOP ne sont véritablement spécifiques que pour les travailleurs, assez peu pour les clients ou les fournisseurs. Ce constat amène à penser que l'avenir d'une économie sociale plus ouverte passera par le développement de *sociétés coopératives d'intérêt collectif*, pouvant réunir des sociétaires et des membres du personnel ou, pour les coopératives de production, les travailleurs, les fournisseurs et les clients ainsi que d'autres parties prenantes. Mais cette évolution risque d'en compliquer le fonctionnement car elle atténue l'avantage, reconnu par la théorie de l'agence aux structures coopératives, lié à la réduction des conflits d'intérêt dans l'entreprise.

VIII - LES RAISONS DES ÉCHECS

Les plus courantes sont de plusieurs ordres :

- En tout premier lieu, *les difficultés de financement*. Dans les sociétés à but lucratif, la perspective de profit amène les détenteurs de capitaux à prendre des risques. Faute d'offrir les mêmes attraits, l'économie sociale ne peut prendre que des initiatives limitées et ne peut se développer dans des activités à forte intensité capitaliste que selon sa capacité à générer et mettre en réserve des profits.
- Ensuite, *une subordination de la gestion à des considérations qui lui sont étrangères*. Ainsi, emportées par l'ambiance politique, des mutuelles d'assurance ont pris l'initiative de réduire à 35 heures par semaine le temps de travail dès le milieu des années 1980. C'était accepter un handicap majeur par rapport aux concurrents, ce qui a requis, pour la MAAF, un brutal retour en arrière au début des années 1990 afin d'éviter la disparition. Une autre mutuelle d'assurances, sensible à un climat politique favorable à la décentralisation, s'est donnée d'une structure décentralisée qui hypothèque son devenir.
- *L'imitation des sociétés de capitaux* : vouloir imiter le modèle dominant des sociétés de capitaux, plus avantageux pour le management, constitue une régression et un risque. Une stratégie d'imitation est rarement gagnante puisqu'elle consiste à affronter des entreprises installées, avec des singularités qui apparaissent comme autant de handicaps. Les banques coopératives qui se sont ainsi éloignées de leur objet social ont perdu des sommes importantes, qui auraient pu faire d'elles des championnes au service de leurs sociétaires et de l'intérêt général : c'est un bon exemple de stratégie d'imitation non fondée.

Ces dernières faiblesses ne sont que les expressions d'un risque plus général : l'insuffisance du management.

La quasi-disparition des coopératives de consommation au cours des années 1980 en donne une illustration. Alors qu'elles avaient réussi à se développer face au commerce traditionnel, elles n'ont pu résister à la concurrence de la grande distribution qui, grâce à une gestion rigoureuse, a pu offrir au consommateur des prix plus attrayants. Le discours invitant le consommateur à acheter plus cher à une entreprise dont la raison d'être est de ne pas faire de profit s'avère rarement convaincant pour le consommateur. Les insuffisances du management existent dans toutes les formes d'organisation et conduisent toujours au même résultat, mais leur nature et leur cause sont pour partie spécifiques. Elles tiennent essentiellement à l'articulation entre les organes de gouvernance, élus (administrateurs et président), et le management. Par rapport au fonctionnement de l'entreprise, les élus sont chargés de veiller au respect de la stratégie et d'assurer le recrutement et le contrôle du management, mais ils n'ont pas en charge le fonctionnement de l'entreprise. Il y a dysfonctionnement quand les élus, qui n'ont pas été choisis pour leurs capacités opérationnelles, prétendent s'ingérer dans la gestion de l'entreprise ou choisissent pour directeurs des personnalités d'un calibre très insuffisant, pour pouvoir la diriger à travers eux. Ou, à l'inverse, quand le management réussit à s'émanciper du contrôle des conseils et développe des stratégies étrangères à la finalité de l'entreprise et hors du champ d'appréciation des conseils.

L'exemple du succès du Crédit Agricole sur plus d'un siècle, de même que ses difficultés récentes, illustre l'importance du management et les probabilités d'échec en l'absence de forces de rappel. Pendant longtemps, une structure

publique a veillé à la bonne gouvernance des composantes coopératives, imposant des parcours de formation, des cursus de montée en puissance, sanctionnant les insuffisances, dans le choix des hommes, le dépassement des amitiés ou des confort liés à la familiarité des uns avec les autres. Un développement aussi long, un cheminement allant d'initiatives au niveau des villages à la création d'une institution bancaire parmi les plus grandes d'Europe, sans grave problème et sans dérive éthique, démontre ce qui peut être fait, et ce qu'un relâchement peut avoir comme effet négatif en une période relativement brève.

D'une manière générale, si la recherche du profit des sociétés de capitaux conduit fréquemment leur management à des comportements regrettables par rapport aux besoins de la société civile, la disparition du profit comme critère objectif de décision laisse place à des critères qualitatifs multiples dont la pertinence, par rapport à la survie de l'entreprise, n'est pas toujours assurée. Là encore, l'économie sociale comporte donc de nombreux atouts mais doit aussi faire avec les défauts de ses propres qualités.

IX - LES PERSPECTIVES

Le caractère hétérogène, voire hétéroclite, de l'économie sociale ne conduit pas à des perspectives homogènes pour toutes ses composantes. Bien sûr, comme toute œuvre humaine, les structures de l'économie sociale sont mortelles, soit du fait de la disparition des causes qui les ont appelées à naître, soit du fait d'erreurs de management. Ce sont des sociétés de personnes : par opposition aux sociétés de capitaux et aux émanations de l'État, elles reposent donc davantage sur les hommes que sur les systèmes ou les capitaux dont les règles d'intervention ont leur rationalité propre.

Le rôle des hommes dans leur création, dans leur développement et leur disparition est plus grand. Le sentiment, la passion, l'empathie avec un groupe qu'il faut aider en constituent de puissants moteurs de développement. L'illusion, l'intransigeance idéologique ou caractérielle puis, avec le temps, l'entêtement, le conformisme, le conservatisme en sont au contraire des facteurs de déclin. La solidarité des dirigeants élus et salariés rend difficile l'éviction de l'un d'entre eux en cas d'insuffisance, tant que la survie n'apparaît pas définitivement compromise.

On a vu aussi que le succès s'accompagne d'un danger de récupération par l'État ou d'une banalisation sur un marché concurrentiel.

On constate que les structures de l'économie sociale qui se développent et survivent sur la durée ne constituent pas un laboratoire pour la mise en œuvre d'une philosophie politique – celles qui sont créées dans ce cadre échouent le plus souvent – mais émergent spontanément, dans des situations concrètes, en raison de la volonté d'un groupe de personnes de répondre à une attente sociale précise.

Enfin, une des faiblesses de l'économie sociale est aussi son éclatement et son individualisme, particulièrement handicapant notamment face aux institutions européennes. Un élément qui rend favorable les perspectives de l'économie sociale tient dans le *besoin de sens* que nos contemporains exigent de plus en plus à propos de leur travail : ils ont besoin de se sentir membres d'une collectivité dont l'activité ait un sens et soit reconnue socialement.

Dans les sociétés développées, le poids des réglementations et des prélèvements obligatoires d'un côté, la tendance à la concentration des entreprises et la recherche exclusive de la rentabilité de l'autre, sont autant de facteurs qui ne permettent pas la satisfaction par le marché d'une multitude de besoins et d'attentes sociales, que ce soit du fait de l'insolvabilité de ceux qui les éprouvent, de leur caractère très spécifique ou local, ou bien encore de la non réductibilité des personnes à des profils types.

Le vieillissement des sociétés Occidentales est à l'origine de nouveaux besoins et d'une réduction des ressources disponibles pour les satisfaire en raison de la baisse de la propension à entreprendre et de la peur du risque. Ces facteurs sont éminemment favorables à l'économie sociale. Au total, l'économie sociale a vocation à se développer fortement en réponse aux difficultés économiques et sociales, mais aussi pour reconstituer, face à des sociétés de capitaux d'essence financière qui semblent parfois fonctionner en dépit du bon sens et de l'équité, des entités de service *porteuses de sens* pour les sociétaires comme pour le personnel.

La croissance excessive d'un type d'organisation s'accompagne généralement de faiblesses qui remettent en cause sa survie. Les excès de l'économie financière

suscitent une aspiration à d'autres formes d'organisation économique, en même temps que les excès de l'individualisme créent une aspiration à davantage de lien social.

L'économie sociale peut répondre à ces deux demandes.

Par ailleurs, de nouvelles frontières s'ouvrent à l'action économique par rapport auxquelles, même si les sociétés de capitaux s'adaptent vite, l'économie sociale peut jouer un rôle d'innovateur, comme elle l'a toujours fait. Il en va ainsi de l'environnement, du développement durable et de l'expérimentation de nouveaux rapports humains dans le système productif.

Enfin, les nouvelles technologies de l'information semblent constituer un terrain très favorable à l'économie sociale en raison de deux de leurs dimensions :

- Elles multiplient la possibilité de réunir des groupes partageant un intérêt commun en s'affranchissant de la géographie,
- Leur nature relationnelle est cohérente avec l'esprit de l'économie sociale : preuves en sont le logiciel libre ou Wikipédia.

L'économie sociale ne constitue pas la 3^{ème} voie qu'appellent de leurs vœux ceux qui récusent à la fois l'Etatisme et le capitalisme, parce que l'économie progresse sur la base d'une prise de risque financier que, la plupart du temps, de par sa construction même, l'économie sociale ne peut pas assumer. Il ne faut jamais perdre de vue que, chaque année, des milliers d'entreprises disparaissent, engloutissant les fonds des investisseurs.

Ses structures ont en outre le plus souvent besoin d'un soutien public à leur naissance. En dehors des structures gérées avec efficacité comme des structures commerciales, la plupart ont besoin d'aides publiques sous une forme ou

sous une autre. Or, dans un pays où 50 % du PIB est absorbé par des prélèvements obligatoires, seule une fraction minoritaire de l'activité peut ne pas contribuer positivement à ces prélèvements.

Condamnées à exercer des activités d'un certain type, elles ne peuvent perdurer au-delà de celles-ci. Leur succès suscite la volonté de se substituer à elles de la part de l'Etat et des sociétés de capitaux.

A l'inverse, l'évolution des niveaux de vie appelle de plus en plus de services collectifs (santé, formation, culture, sécurité etc.) mais l'impécuniosité des Etats et l'inefficacité croissante des structures publiques à mesure qu'elles grandissent et se complexifient, rendent nécessaires le développement de structures simples, gérables et contrôlables pour assumer ces nouvelles fonctions. L'économie sociale répond à ces exigences et pourrait constituer une alternative efficace à la croissance continue des administrations.

Sans prétendre constituer une alternative globale au capitalisme libéral et au collectivisme, l'économie sociale apparaît donc comme un mécanisme de respiration qui aide à supporter les défauts de ces deux modèles. A ce titre, elle devrait faire consensus et son développement constituer une préoccupation permanente des gouvernements.

Retrouvez l'intégralité du débat en vidéo sur www.institutdiderot.fr

Les publications de l'Institut Diderot

Dans la même collection

L'avenir de l'automobile

Louis Schweitzer

Les nanotechnologies & l'avenir de l'homme

Etienne Klein

L'avenir de la croissance

Bernard Stiegler

L'avenir de la régénération cérébrale

Alain Prochiantz

L'avenir de l'Europe

Franck Debié

L'avenir de la cybersécurité

Nicolas Arpagian

L'avenir de la population française

François Héran

L'avenir de la cancérologie

François Goldwasser

L'avenir de la prédiction

Henri Atlan

L'avenir de l'aménagement des territoires

Jérôme Monod

L'avenir de la démocratie

Dominique Schnapper

L'avenir du capitalisme

Bernard Maris

L'avenir de la dépendance

Florence Lustman

L'avenir de l'alimentation

Marion Guillou

L'avenir des humanités

Jean-François Pradeau

L'avenir des villes

Thierry Paquot

L'avenir du droit international

Monique Chemillier-Gendreau

L'avenir de la famille

Boris Cyrulnik

L'avenir du populisme

Dominique Reynié

L'avenir de la puissance chinoise

Jean-Luc Domenach

Les Notes de l'Institut Diderot

L'euthanasie, à travers le cas de Vincent Humbert

Emmanuel Halais

Le futur de la procréation

Pascal Nouvel

La République à l'épreuve du communautarisme

Eric Keslassy

Proposition pour la Chine

Pierre-Louis Ménard

L'habitat en utopie

Thierry Paquot

Les Dîners de l'Institut Diderot

La Prospective, de demain à aujourd'hui

Nathalie Kosciusko-Morizet

Politique de santé : répondre aux défis de demain

Claude Evin

La réforme de la santé aux Etats-Unis : quels enseignements pour l'assurance maladie française ?

Victor Rodwin

Les Entretiens de l'Institut Diderot

L'avenir du progrès (actes des Entretiens 2011)

L'avenir de l'économie sociale

JEAN-CLAUDE SEYS

Recommandations

L'économie sociale offre, du point de vue de l'intérêt général, de nombreux avantages.

- *La mobilisation de l'esprit d'initiative*, des idées et de l'énergie de groupes humains qui ne pourraient se concrétiser ni au niveau d'individus isolés, ni au sein de sociétés de capitaux. Elles constituent un pari sur la capacité des hommes à œuvrer ensemble.
- *La réponse à des attentes sociales non ou mal satisfaites.*
- *Un relais à moindre coût de l'action des collectivités publiques.*
- *Un enracinement dans les territoires*, où elle développe des activités stables, de long terme et *non-délocalisables*, adaptées aux besoins de proximité des populations.
- Le règlement des éventuelles difficultés que pourraient rencontrer des entreprises de l'économie sociale est *sans conséquence négative pour la société civile*, parce qu'il s'effectue très largement au sein de l'économie sociale elle-même.

Les mutuelles-santé sont ainsi passées de 6 000 à moins de 1 000 en 15 ans, sans qu'ait été requise l'intervention de la puissance publique. De même, les petites coopératives agricoles qui ont connu des difficultés ont été absorbées par des coopératives plus grosses. Enfin, les mutuelles d'assurances qui ont rencontré des difficultés s'en sont également sorties par elles-mêmes ou avec l'aide de consœurs.

- *Créatrice de sens et de liens, l'économie sociale contribue à la santé morale et mentale de la société contemporaine.*

Tous ces avantages pour la société civile justifient une attitude positive de la part des Pouvoirs Publics qui devrait se traduire par :

La création d'un organisme public

Cet organisme aurait pour vocation de :

- Promouvoir une définition universelle et labellisée des entreprises,
 - Susciter des études sur l'adaptation de l'économie sociale à la situation géopolitique actuelle,
 - Constituer une *base statistique* permettant une meilleure appréciation du secteur.
 - Veiller à la *non-discrimination* à l'égard de l'économie sociale des *textes nationaux et européens* relatifs aux entreprises ou à leurs activités,
 - *Eviter l'écrasement des initiatives par les administrations nationales.*
 - *Promouvoir la connaissance de l'économie sociale et les enseignements relatifs à ses différents aspects.*
 - *Canaliser les propositions d'adaptation des textes et règlements spécifiques au secteur.*
 - *Evaluer en permanence l'intérêt de déléguer certaines fonctions non régaliennes de l'Etat à des structures efficaces et contrôlables.*
 - Assurer, en contrepartie, avec leurs organismes représentatifs, *le contrôle des structures recevant de l'aide publique.*
-

Amélioration de la gouvernance

- Promotion d'une agence de notation sociale, couvrant la qualité de la gouvernance pour les entreprises recevant des dons ou subventions et non soumises à des obligations spécifiques en la matière (autres que banques et mutuelles donc).
- Pour les activités soumises à régulation, *communication aux Conseils d'Administration d'un avis annuel du régulateur* qui dispose d'éléments de comparaison que ne possèdent pas les conseils.

Opportunité

- Imposer aux entreprises désirant mettre fin à leurs activités d'en proposer le rachat à leur personnel.

Améliorer les conditions de financement

- Pour les coopératives, il conviendrait d'étendre à la souscription de leurs actions *les mêmes avantages qu'aux actions de société anonyme dans les mêmes conditions* (PEA, déduction de l'ISF ou IR par exemple).
- Pour les mutuelles, *moderniser les conditions d'émission auprès de leurs sociétaires de titres alimentant le fonds social* et bénéficiant des mêmes conditions fiscales et réglementaires que les actions de S.A et les parts de coopératives. Ceci étant d'autant plus justifié que leur rémunération, toujours limitée, ne comporte aucun droit sur l'enrichissement de l'entreprise. (Ces titres seraient des emprunts perpétuels à taux variable, cessibles à d'autres sociétaires avec une priorité par rapport à l'émission de nouveaux titres).
- Etendre le crédit d'impôt recherche à l'innovation sociale.
- Les associations ayant une activité économique ne doivent pas être défavorisées par rapport aux autres formes juridiques d'entreprises. Elles doivent pouvoir bénéficier soit des conditions de financement des mutuelles (évoquées ci-dessus), soit d'une extension de la possibilité de recevoir des dons déductibles, à l'instar des associations d'intérêt général, dans la mesure où leur activité économique est d'intérêt général puisqu'elles luttent contre le chômage, grande cause nationale.

L'avenir de l'économie sociale

À l'heure où la finance mondiale traverse une crise sans précédent, l'économie sociale apparaît comme un mécanisme pouvant aider à résoudre certains défauts du capitalisme libéral et du collectivisme. À ce titre, ce modèle économique devrait faire consensus et son développement constituer une préoccupation permanente de nos gouvernements.

Tout en se montrant lucide et parfois féroce, en révélant les erreurs comme les réussites du modèle, Jean-Claude Seys montre ici comment nous affranchir des contraintes du *courtermisme* en réintroduisant des perspectives de gestion à long terme et en assurant un meilleur équilibre entre les acteurs qui participent à la vie économique de l'entreprise.



Jean-Claude Seys



Fondateur et vice-président du groupe Covéa qui réunit les mutuelles d'assurance MAAF, MMA et GMF, **Jean-Claude Seys** est le Président de l'Institut Diderot.

La présente publication ne peut être vendue

